

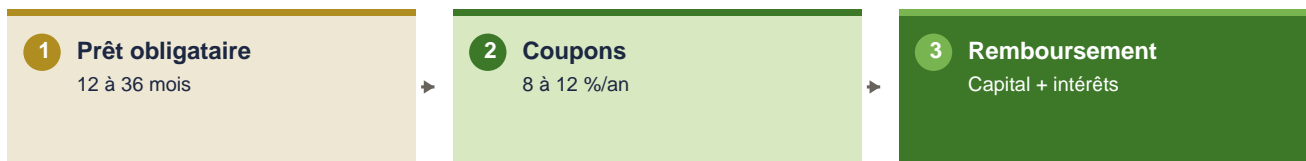
## Crowdfunding PME / Startups

Soutien direct aux PME, possibilité de réduction IR-PME 25 %

### PRÉSENTATION

Souscription au capital (equity) ou en obligations de PME et startups via des plateformes agréées PSFP. Capital risque élevé. Si investissement en equity dans PME éligibles, réduction d'IR 18 % (ou 25 % si conditions remplies). Conservation 5 ans pour conserver l'avantage.

### MÉCANISME EN 3 ÉTAPES



### AVANTAGES & POINTS DE VIGILANCE

#### AVANTAGES

- Réduction IR-PME possible (18-25 %)
- Soutien à l'économie réelle
- Ticket d'entrée bas (100 € à 1 000 €)
- Diversification possible (multi-projets)

#### POINTS DE VIGILANCE

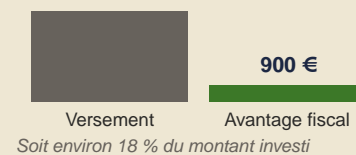
- Risque total sur chaque entreprise (perte > 50 % statistique)
- Liquidité quasi-nulle (5-10 ans)
- Performance moyenne décevante (sélection critique)
- Conservation 5 ans obligatoire pour réduction IR

### CAS D'USAGE TYPE

#### EXEMPLE

Cadre TMI 45 %, investit 5 000 € au capital d'une SAS éligible : réduction d'IR 900 € (18 %) ou 1 250 € (25 %).

#### IMPACT ESTIMÉ (EXEMPLE) 5 /000 €



## Avertissements réglementaires

Mentions exigées par la réglementation applicable (Règlement Général AMF, Livre III ; DOC-2014-22 — recommandation marketing CIF). À lire attentivement avant toute décision.

### Nature du document

Cette fiche est un support général d'information à caractère commercial. Elle ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Elle n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs / UCITS).

### Risques et limites — à connaître avant d'investir

- Ce document est un support général d'information. Il ne constitue ni un conseil en investissement personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente. Il n'est pas un Document d'Informations Clés (DIC PRIIPs/UCITS).
- Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée de votre situation patrimoniale, fiscale et familiale avec un professionnel habilité (CIF).
- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.
- La fiscalité dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'évoluer en fonction de la législation.
- Risque de perte partielle ou totale du capital. Risque de défaut de l'emprunteur ou du projet.
- Liquidité nulle : pas de marché secondaire. Capital immobilisé jusqu'à l'échéance.
- Diversification recommandée : ne pas concentrer son investissement sur un seul projet.

### Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ASTERALE — 4 Allée Django Reinhardt, 94110 Arcueil — [sebastien.bailly@asterale.fr](mailto:sebastien.bailly@asterale.fr). À défaut de réponse satisfaisante sous 2 mois, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF (17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02 — [www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF](http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF)) ou le médiateur de la consommation compétent.

## Cette solution vous intéresse ?

---

Sébastien Bailly, conseiller en gestion de patrimoine, examine avec vous si le dispositif « Crowdfunding PME / Startups » est réellement adapté à votre situation patrimoniale, fiscale et familiale.

### Premier entretien offert — 1 heure

*Pour étudier « Crowdfunding PME / Startups » avec vous*

Confidentiel et sans engagement. Présentiel à Arcueil ou visioconférence.

**Réservez sur [www.asterale.fr](http://www.asterale.fr) · 06 28 54 13 74**